

# D.I.U RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE MUSCULO-SQUELETTIQUE

**Responsable Universitaire : Professeur N. SANS**

En association avec les Universités de :  
Lille 2, Paris-Descartes, Paris VI, Strasbourg et l'Université de Bourgogne

**Durée :** 1 an

**Accès :**

**Formation initiale :**

- Étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine inscrits en Radiologie (ayant validé au moins 6 semestres d'ancienneté dans cette spécialité),
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en 2<sup>ème</sup> année DFMS/DFMSA en Radiologie

**Formation continue :**

- Docteur en médecine titulaire d'un diplôme français spécialisé en radiodiagnostic,
- Docteur en médecine titulaire d'un diplôme de l'Union Européenne ou hors Union Européenne inscrits en 2<sup>ème</sup> année de DES en radiologie et les titulaires d'un diplôme de radiologie ayant obtenu l'autorisation d'exercer en France (PAE) et jugés aptes à suivre l'enseignement par les directeurs d'enseignement.

**Critères de sélection :**

CV + lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité à 40 toutes universités confondues

**Objectifs pédagogiques :**

- Formation aux indications techniques et gestion des risques des gestes de radiologie interventionnelle de l'appareil locomoteur, depuis l'infiltration articulaire jusqu'aux ablations tumorales,
- Mise au point des connaissances,
- Acquérir les méthodes diagnostiques des différentes pathologies ostéo-articulaires,
- Connaître la stratégie et la hiérarchisation des différentes méthodes d'imagerie dans chaque situation pratique.

**Organisation – dates et lieux :**

Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat du D.I.U

**Contrôle des connaissances – Evaluation :**

MODALITES d'EVALUATION du DIU*
Examen final ECRIT
Validation de stage
Examen final ORAL (2 <sup>ème</sup> session)

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

**Montant des inscriptions en formation initiale par an :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

**Montant des inscriptions en formation continue par an :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel  
+ Frais pédagogiques de 1 300 euros

**Renseignements :**

Mme PARDIEU Sandrine : 05 61 77 22 97 - E-mail : sans.sec@chu-toulouse.fr  
Hôpital Purpan - Service de Radiologie et d'Imagerie Médicale  
Place du Docteur Baylac – 31059 Toulouse cedex 9